

Résidence du Parc - Neyrac les Bains

Contrat de location saisonnière

Entre les soussignés :

Nom : PEYTIER

Adresse : Place de la Poste - NEYRAC LES BAINS - 07380 MEYRAS

Dénommé le bailleur d'une part,

Et :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Dénommé le locataire d'autre part.

Choix et adresse de location : (cocher votre choix d'appartement)

<u>Résidence du Parc</u> Place de la Poste - Neyrac les Bains 07380 MEYRAS	<u>Résidence Les Tilleuls</u> Place de la Poste - Neyrac les Bains 07380 MEYRAS
<input type="checkbox"/> F2 <input type="checkbox"/> F2 APMR <input type="checkbox"/> T2 duplex	<input type="checkbox"/> F3

Période de location :

Les locaux, objets du présent contrat, sont loués meublés à titre saisonnier.

Il a été convenu d'une location pour la période du /___/___/___/ au /___/___/___/

Règlement des arrhes :

Le locataire doit verser 30% d'arrhes, adressées avec le présent contrat.

Pour toute réservation effectuée avant le 30 janvier 2019, et sous réserve de désistement de votre part antérieur à cette date, le chèque de règlement des arrhes sera encaissé le 30 janvier 2019.

Pour toute réservation effectuée après le 30 janvier 2019, le chèque de règlement des arrhes sera encaissé à réception.

Règlement du solde et taxe de séjour :

Le solde du règlement ainsi que la taxe de séjour seront à régler sur place le jour de la remise des clefs.

Résidence du Parc - Neyrac les Bains

Détail du montant des arrhes et du solde :

Résidence du Parc	Montant du loyer	Montant des arrhes	Montant du solde
F2 et F2 APMR	700 €	200 €	500 €
F2 Duplex - 2 personnes	700 €	200 €	500 €
F2 Duplex - 3/4 personnes	780 €	225 €	555 €
Résidence Le Tilleul	Montant du loyer	Montant des arrhes	Montant du solde
F3 - Basse saison	nous consulter	nous consulter	nous consulter
F3 - Moyenne saison	750 €	225 €	525 €
F3 - Haute saison	800 €	240 €	560 €

Etat des lieux et cautions :

Un état des lieux sera effectué à votre arrivée et à votre départ.

1 chèque de caution de 500 € pour l'appartement et 1 chèque de caution de 60 € pour le ménage vous seront demandés le jour de la remise des clefs.

Si l'état de l'appartement nécessite le passage d'une femme de ménage, le chèque de caution de 60 € pour le ménage sera encaissé.

Obligations d'occupation des lieux :

Le locataire a pour obligation d'occuper les lieux personnellement, de les habiter "en bon père de famille" et de les entretenir.

Toutes les installations sont en état de marche et toute réclamation les concernant survenant plus de 3 jours après l'entrée en jouissance des lieux, ne pourra être admise.

Les réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de location, seront à la charge du preneur. Obligation de veiller à ce que la tranquillité du voisinage ne soit pas troublée par le fait du preneur ou de sa famille.

Assurance multirisque villégiature :

Le locataire est tenu de souscrire une assurance multirisque villégiature auprès de son assureur. Il doit produire le justificatif lors de l'entrée dans les lieux.

Nous vous souhaitons un agréable séjour et sommes à votre écoute pour toute remarque qui pourrait améliorer votre confort.

Fait en deux exemplaires à _____ le ____/____/____

Le bailleur

Le locataire
(signature précédée de la mention "lu et approuvé")

